

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2012

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil douze, le dix-huit juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme F. SAVY – M. P. SEDARD – Mme M. LAFFORGUE – M. JM. GUILBOT – Mme J. FOURGEUX – M. J. DERRE – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme C. DECLERCK – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – Mme C. EYMARD-ANDRY – M. J. PLANTARD – Mme A. NICOLAS – M. D. VIGNEULLE – M. B. DURAND – Mme D. REDSTONE – M. JL. COMBES – Mme M. PALICH – M. F. PERIDON – M. P. SAINSARD — M. C. TORRE – Mme MC. BARTHES (à partir du point 9) - M. R. ZALLIO – M. F. ANDRE (à partir du point 3) – Mme C. GAUTHIER – Mme E. BANNIER – Mme MJ. DUNAND - M. PT. ESSOUNGOU (au point 10).

Absents représentés

M. B. BAILLY par M. B. DURAND - Mme M. FLEURY par M. J. DERRE - Mme B. AUZANNEAU par M. P. SAINSARD - Mme MC. BARTHES par Mme C. GAUTHIER (du point 1 à 8) - M. PT. ESSOUNGOU par M. P. SEDARD (du point 1 à 9).

Absents :

M. F. ANDRE (jusqu'au point 2).

M. F. PERIDON a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Voir liste annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour 2011.
- APPORTE la garantie d'emprunt pour l'opération de création de logements sociaux sis 87 rue de Varennes.
- DESIGNNE les représentants de la commune à l'association Les Amis de la Villa des Marronniers.
- APPROUVE la liste des avancements de grades 2012 et la modification du tableau des effectifs du personnel communal correspondant.
- ADOPTE la modification de la tarification de la ludothèque.
- APPROUVE les modifications des règlements de la ludothèque.
- APPROUVE la convention cadre à passer avec France-Télécom pour la mise en souterrain de ses réseaux aériens de communication électronique établis sur appuis communs.
- APPROUVE la convention particulière à passer avec France-Télécom pour la mise en souterrain de ses réseaux aériens de communication électronique rue de Lieusaint.
- APPROUVE la convention de partenariat à passer avec le SAN dans le cadre du dispositif de vidéo protection de Sénart.
- ADOPTE l'actualisation tarifaire des emplacements et de la redevance du marché forain.

Guy GEOFFROY
Député Maire